



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	12	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

**OBJET : 04-1 - FESTIVAL DE LA BANDE  
DESSINEE « Bédécibels » - 1ère EDITION  
- ORGANISATION - CONVENTION  
AVEC L'ASSOCIATION BASILIC -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

- 0 Original
- 0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

N°Enregistrement :

**871-11**

**Procurations**

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI  
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE  
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **22/04/11**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE  
Directeur Général des Services

**Absents :** M. André PADOVANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

L'Association BASILIC est une association loi 1901 créée par un collectif d'amis désireux de s'engager dans la vie associative sur une thématique artistique.

L'Association a pour objet :

- l'organisation d'événements culturels et d'un festival de BD,
- la promotion de la bande dessinée, de la lecture et de la création autour de ce média, dans les collèges et les lycées de la région, en travaillant avec les enseignants sur des thématiques,
- l'organisation d'ateliers avec différents intervenants : auteurs, dessinateurs, éditeurs auprès d'institutions culturelles (médiathèques...).

Cette Association propose d'organiser la première édition du Festival BD « Bédécibels » les 6, 7 et 8 mai 2011 sur le site des Espaces du Fort Carré qui doit accueillir environ 40 artistes, auteurs de BD et musiciens.

La programmation explorera les liens entre la bande dessinée et les nouveaux territoires de l'image ainsi que les liens avec la musique, d'où le titre « Bédécibels ».

La directrice artistique du festival est Nathalie Meulemans, ancienne propriétaire de la librairie antiboise spécialisée dans la bande dessinée « le Comic Strips Café ».

Elle a contribué à organiser les festivals de la BD et a participé à toutes les éditions du Festival BD de la Côte d'Azur. Elle a créé une maison d'édition installée à Vallauris « les Enfants Rouges » et publie une dizaine de BD et romans-graphiques par an.

Le festival se déroulera sur 3 jours à compter du vendredi 6 mai 2011. Il proposera différents moments de convivialité et d'échanges entre les exposants, les auteurs, les dessinateurs et le public avec une « sardinade » prévue le samedi midi, 2 apéros-concerts les vendredi soir et samedi soir.

Depuis la disparition en 2008 du Festival BD de Mandelieu la Napoule, il n'existe plus de festivals de bandes dessinées sur la région mis à part celui de Valberg dans le Haut Pays.

Il est donc proposé, afin de lancer cette nouvelle manifestation et pour cette première édition, un partenariat entre l'Association et la Ville sous la forme d'une convention qui précisera les engagements de chacun.

La Ville mettra à disposition de l'Association, à titre gratuit, les espaces du Fort Carré équipés du matériel nécessaire notamment tentes, tables, chaises, matériel de sonorisation, ainsi que des panneaux d'affichage.

L'Association accordera la gratuité de l'entrée aux enfants de moins de 13 ans, aux demandeurs d'emploi et aux personnes bénéficiant du RSA.

Elle associera à cette opération les commerçants, hôtels, restaurants, cafés de la Commune, afin de créer une parfaite synergie entre la manifestation et l'économie locale.

Elle aura pour financement les recettes constituées par la billetterie, la buvette et la location de stands.

L'Association a demandé des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la DRAC et de la CASA.

Elle a également fait appel à des partenariats privés (hôteliers, restaurateurs, loueurs de voitures...) et à des mécènes.

OUI CET EXPOSE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

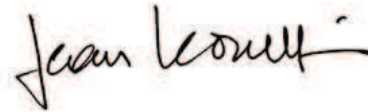
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Basilic, relative à l'organisation du 1<sup>er</sup> Festival « Bédécibels » 2011 ;

- **ACCORDE** la gratuité de la mise à disposition du site des Espaces du Fort Carré à l'occasion de cette première édition.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM 04-1 - Festival de la bande dessinée &quot; Bédécibels&quot; - Association Basilic - Occupation des espaces du Fort Carré -6, 7 et 8 mai 2011 -

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/04/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/04/2011

---

**Numéro de l'acte :** DCM871-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20110415-DCM871-11-DE

---

**Date de décision :** 15/04/2011

**Acte transmis par :** Marianne AUGUSTO

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture